

Déclaration de conformité REACH

Dans le sens de REACH, la société Cellofoam GmbH & Co. KG en tant que producteur de matériaux d'isolation acoustique et thermique est un „utilisateur en aval“. Selon le règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), nos matériaux sont des "produits" et par conséquent non soumis à l'obligation d'enregistrement ou ne peuvent être enregistrés, car selon le règlement REACH, c'est uniquement les substances qui sont soumises à l'obligation d'enregistrement. Par conséquent, nous ne sommes pas obligés de mettre à disposition des fiches de données de sécurité de nos produits.

L'article 33 du règlement REACH oblige nous et nos fournisseurs d'informer nos clients sur la présence des substances énoncées dans la liste SVHC (substances extrêmement préoccupantes) contenues dans des articles à une concentration supérieure à 0,1 %. Nous confirmons que nous n'avons actuellement pas d'information de la part de nos fournisseurs sur la présence des substances énoncées dans la liste SVHC dans nos matériaux préfabriqués de sorte que des déclarations supplémentaires sur la non-présence de ces substances ne sont pas nécessaires.

Nous nous basons sur les déclarations de nos fournisseurs. Des analyses en laboratoires n'ont pas été effectuées.

Dans le cas où un fournisseur nous informe sur la présence d'une substance énoncée dans la liste SVHC, nous nous acquitterons immédiatement de notre obligation d'information imposée par la loi.

La présente déclaration a été établie et publiée sur la base des lois et prescriptions actuellement en vigueur ainsi qu'en toute conscience et est à jour au moment de l'établissement.

Cellofoam International GmbH & Co. KG

15.02.2024

Managing Director Quality Department

Torsten Schmid

qm@cellofoam.de